

## CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 27 Octobre 2014 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention « Accessibilité » avec le Centre des Gestion des Hautes-Alpes
- Demande de Fonds de concours à la Communauté de Communes de Briançon
- Demande de subvention au Conseil Général pour le rétablissement de la piste de ski de fond
- Demande de subvention au Conseil Régional pour le dégagement de la Clarée
- Demandes de subventions PIL au Conseil Général
- Programme de voirie communale 2012
- Demande de subvention à Monsieur le Sénateur sur la réserve parlementaire pour l'équipement hivernal des véhicules
- Modification du tableau des effectifs
- Décisions modificatives
- Vente de biens privés de la commune
- Motion pour soutien des notaires

Val-des-Prés, le 22 Octobre 2014  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT  
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON  
M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

#### Convention « Accessibilité » avec le Centre des Gestion des Hautes-Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'avoir recours aux services du Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour l'élaboration des diagnostics des bâtiments de la Mairie, de la bibliothèque à La Vachette et des Arcades ; pour la réalisation d'un dossier de demande de subvention en prévision de travaux d'aménagement du bâtiment de la bibliothèque ; et pour la réalisation des dossiers Ad'Ap pour les bâtiments de la Mairie et des Arcades,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes, pour un montant de 2.340 €.

#### Demande de Fonds de concours à la Communauté de Communes de Briançon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'Intérêt communautaire pour l'exercice 2014 de 11.370 €,
- précise que ce fonds de concours a vocation à participer au financement de l'équipement informatique et bureautique pour la dématérialisation des documents,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T. du matériel : ..... 33.970,00 €
  - subvention PIL du Conseil Général 30 % : ..... 10.190,00 €
  - fonds de concours de la CCB : ..... 11.370,00 €
  - autofinancement de la commune : ..... 12.410,00 €
- autorise les écritures comptables nécessaires à l'enregistrement de ce fonds de concours,
- indique qu'il sera fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

### **Demande de subvention au Conseil Général pour le rétablissement de la piste de ski de fond**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Général la subvention la plus élevée possible pour dégager les matériaux qui se sont déversés sur la liaison suite aux intempéries du 8 septembre 2014,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T. de l'opération : ..... 12.706,50 €
  - subvention du Conseil Général 30% : ..... 3.810,00 €
  - autofinancement de la commune 70% : ..... 8.896,50 €
- demande une dérogation pour effectuer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- mandate le Maire pour engager les travaux et signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

### **Demande de subvention au Conseil Régional pour le dégagement de la Clarée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour dégager les matériaux qui se sont déversés dans la Clarée suite aux intempéries du 8 septembre 2014,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T. de l'opération : ..... 12.706,50 €
  - subvention du Conseil Régional 50% : ..... 6.350,00 €
  - autofinancement de la commune 50% : ..... 6.356,50 €
- demande une dérogation pour effectuer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- mandate le Maire pour engager les travaux et signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

### **Demande de subvention au Conseil Général au titre du PIL 2015 pour la réfection de la toiture du bâtiment de la bibliothèque à La Vachette**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible pour la réfection de la toiture du bâtiment de la Bibliothèque et du service Tourisme à La Vachette,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T des travaux : ..... 94.074 €
  - subvention Conseil Général 30% : ..... 28.220 €
  - subvention du Conseil Régional 40% : ..... 37.630 €
  - autofinancement de la commune 30% : ..... 28.224 €

### **Demande de subvention au Conseil Général au titre du PIL 2015 pour l'acquisition de matériel informatique et bureautique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite la subvention la plus élevée possible du Conseil Général au titre du PIL pour l'acquisition de matériel informatique et bureautique,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T du matériel : ..... 33.970 €
  - subvention PIL Conseil Général 30% : ..... 10.190 €
  - fonds de concours de la CCB : ..... 11.370 €
  - autofinancement de la commune : ..... 12.410 €
- sollicite une dérogation pour pouvoir acquérir le matériel avant d'obtenir les arrêtés de subventions,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Programme de voirie communale 2012**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- précise que les travaux de voirie subventionnés par le Conseil Général au titre du programme 2012 pour un montant de 23.615 € sur un montant de travaux de 59.037 € H.T. sont prévus sur les voies communales suivantes :
  - Montée de l'Enclare, Rue de Peyre Rouye et Chemin de la Nouvelle Carrière à La Vachette,
  - Impasse de Michelan et Accès Fleurs et Neige au Rosier,
  - Chemin du Clotet, 2<sup>ème</sup> partie du Chemin de la Calla et Chemin de Rulland au Chef-lieu.

**Demande de subvention à Monsieur le Sénateur sur la réserve parlementaire pour l'équipement hivernal des véhicules**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de faire l'acquisition, pour un montant de 6.386 € HT, de chaînes et de pneus neige pour équiper les véhicules communaux utilisés pour le déneigement et l'entretien hivernal de la voirie,
- sollicite de la part de Monsieur le Sénateur des Hautes-Alpes une subvention la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T de l'équipement : ..... 6.386,00 €
  - subvention sur réserve parlementaire : ..... 5.100,00 €
  - autofinancement de la commune : ..... 1.286,00 €
- demande une dérogation pour faire l'acquisition de l'équipement hivernal avant d'obtenir l'arrêté de subvention.

**Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial et la création d'un poste d'agent de maîtrise pour le service technique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE
<b><u>Filière administrative</u></b>			
- Attaché	- Attaché	35 h/hebdomadaires	1
- Adjoint administratif	- Adjoint administratif 1 <sup>e</sup> classe	30 h/hebdomadaires	1
<b><u>Filière technique :</u></b>			
- Agent de maîtrise	- Agent de maîtrise 2 <sup>e</sup> classe	35 h/hebdomadaires	1
- Adjoint technique	- Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	35 h/hebdomadaires	1
	- Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	cantine/garderie	1
	- Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	=17h15mn/heb	1
		cantine =11h17mn/heb	1
<b><u>Filière culturelle :</u></b>			
- Adjoint du patrimoine	- Adjoint du patrimoine 1 <sup>e</sup> classe	35 h/hebdomadaires	1

**Décisions modificatives**

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

**Budget Général :**

	Dépenses	Recettes
73925 : Fonds de péréquation recettes fiscales	+ 1.500,00 €	
658 : Charges diverses de gestion courante	+ 1.630,00 €	
022 : Dépenses imprévues	- 3.130,00 €	

**Budget Eau :**

	Dépenses	Recettes
2315-011: Installations, matériel, outillage en cours		+ 34.822,00 €
2318-011 : Autres immobilisations corporelles	+ 34.822,00 €	
2318-012 : Autres immobilisations corporelles		+ 6.244,80 €
2315-012: Installations, matériel, outillage en cours	+ 6.244,80 €	

### Vente de biens privés de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- maintient son souhait de vendre les terrains situés à Peyre Rouye à La Vachette et à la Boulangère au Chef-lieu,
- décide de retirer de la vente le bâtiment de la bibliothèque, qui ne trouve pas preneur depuis plusieurs années malgré des baisses de prix, et d'y aménager des appartements à la location,
- mandate le Maire pour faire le nécessaire auprès des agences immobilières.

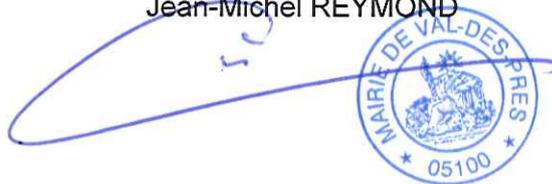
### Motion contre la réforme du notariat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN) :

- approuve la motion présentée,
- exprime son inquiétude de voir disparaître une profession réglementée qui contribue au maillage territorial et au maintien d'un service public de qualité au plus près des besoins des concitoyens,
- alerte solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la réforme envisagée, notamment dans les territoires ruraux et les territoires de montagne, où certains services publics comme la santé ou l'éducation rencontrent déjà des difficultés pour se maintenir,
- appelle le gouvernement et les parlementaires à maintenir un système réglementé qui garantisse la solidarité sociale et territoriale.

Fait à Val-des-Prés, le 3 Novembre 2014

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Convention « Accessibilité » avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1er janvier 2015 tous les établissements recevant du public (ERP) de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> catégorie, qu'ils soient neufs ou existants, devront être accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. A défaut, la collectivité devra fournir avant le 31 décembre 2014 à Monsieur le Préfet un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), indiquant les mesures prévues pour y remédier sur les 3 prochaines années.

Monsieur le Maire propose d'avoir recours aux services du Centre de Gestion des Hautes-Alpes, qui a lancé une démarche d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière d'accessibilité de leurs ERP, pour l'élaboration des diagnostics des bâtiments de la Mairie, de la bibliothèque à La Vachette et des Arcades ; pour la réalisation d'un dossier de demande de subvention en prévision de travaux d'aménagement du bâtiment de la bibliothèque ; et pour la réalisation des dossiers Ad'Ap pour les bâtiments de la Mairie et des Arcades. Le coût de cette intervention s'élèverait à 2.340 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'avoir recours aux services du Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour l'élaboration des diagnostics des bâtiments de la Mairie, de la bibliothèque à La Vachette et des Arcades ; pour la réalisation d'un dossier de demande de subvention en prévision de travaux d'aménagement du bâtiment de la bibliothèque ; et pour la réalisation des dossiers Ad'Ap pour les bâtiments de la Mairie et des Arcades ;
- autorise le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes, pour un montant de 2.340 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES  
Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Demande de fonds de concours 2014 à la Communauté de Communes du Briançonnais

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu la circulaire NOR/BLB/B/04/10075C du 15/09/2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,  
Vu les articles L.5214-16, L.5215-26 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'afin de financer un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés,  
Considérant la volonté manifestée par la Communauté de communes du Briançonnais de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,  
Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'Intérêt communautaire pour l'exercice 2014 de 11.370 €,
- précise que ce fonds de concours a vocation à participer au financement de l'équipement informatique et bureautique pour la dématérialisation des documents :
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût HT du matériel : ..... 33.970,00 €
  - subvention PIL du Conseil Général 30% : ..... 10.190,00 €
  - fonds de concours de la CCB : ..... 11.370,00 €
  - autofinancement de la Commune : ..... 12.410,00 €
- autorise les écritures comptables nécessaires à l'enregistrement de ce fonds de concours,
- indique qu'il sera fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Demande de subvention au Conseil Général pour le rétablissement de la piste de ski de fond

Monsieur le Maire rappelle l'orage du 8 septembre 2014 qui a provoqué une crue du torrent du Fouillara en rive droite de la Clarée, en limite de communes avec Névache. Plusieurs centaines de m<sup>3</sup> de matériaux se sont déversés sur la piste de ski de fond qui assure la liaison entre les deux communes. Le coût des travaux est estimé à 12.706,50 € H.T. Le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Général la subvention la plus élevée possible pour dégager les matériaux qui se sont déversés sur la liaison suite aux intempéries du 8 septembre 2014,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T. de l'opération : ..... 12.706,50 €
  - subvention du Conseil Général 30% : ..... 3.810,00 €
  - autofinancement de la commune 70% : ..... 8.896,50 €
- demande une dérogation pour effectuer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- mandate le Maire pour engager les travaux et signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Demande de subvention au Conseil Régional pour le dégagement de la Clarée

Monsieur le Maire rappelle l'orage du 8 septembre 2014 qui a provoqué une crue du torrent du Fouillara en rive droite de la Clarée, en limite de communes avec Névache. Plusieurs centaines de m<sup>3</sup> de matériaux se sont déversés dans la Clarée déplaçant le lit mineur sur sa rive gauche. Pour des raisons de sécurité il est nécessaire de remettre le cours d'eau dans son lit. Le coût des travaux est estimé à 12.706,50 € H.T. Le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Régional au titre des Risques Naturels Majeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour dégager les matériaux qui se sont déversés dans la Clarée suite aux intempéries du 8 septembre 2014,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T. de l'opération : ..... 12.706,50 €
  - subvention du Conseil Régional 50% : ..... 6.350,00 €
  - autofinancement de la commune 50% : ..... 6.356,50 €
- demande une dérogation pour effectuer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- mandate le Maire pour engager les travaux et signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général au titre du PIL 2015 pour la réfection de la toiture du bâtiment de la bibliothèque à La Vachette

Monsieur le Maire expose qu'il convient de remettre en état la toiture du bâtiment qui abrite la Bibliothèque municipale et le service Tourisme à La Vachette, car elle se détériore. Le coût des travaux est estimé à 94.074 € H.T. Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du Programme d'Initiative Locale 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible pour la réfection de la toiture du bâtiment de la bibliothèque et du service Tourisme à La Vachette ;
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T des travaux : ..... 94.074 €
  - subvention du Conseil Général 30% : ..... 28.220 €
  - subvention du Conseil Régional 40% : ..... 37.630 €
  - autofinancement de la commune 30% : ..... 28.224 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

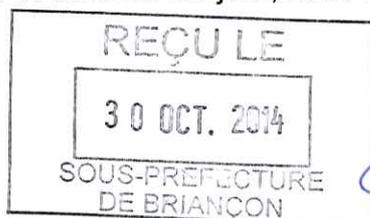
**OBJET :** Demande de subvention au Conseil Général au titre du PIL 2015 pour l'acquisition de matériel informatique et bureautique

Monsieur le Maire expose que de nouvelles méthodes de travail administratif avec la dématérialisation des documents pour le contrôle de légalité de la Préfecture et pour le transfert de la comptabilité à la trésorerie vont prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qu'il convient d'acquérir du matériel informatique et bureautique performant et sécurisé : ordinateurs, copieurs numériques, logiciels adaptés, serveur, sauvegarde et vidéoprojecteur. Le coût de cet équipement s'élève à 33.970,00 € HT. Le Maire propose de solliciter du Conseil Général une aide au titre du Programme d'Initiative Locale 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite la subvention la plus élevée possible du Conseil Général au titre du PIL pour l'acquisition de matériel informatique et bureautique,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût HT du matériel : ..... 33.970,00 €
  - subvention PIL du Conseil Général 30% : ..... 10.190,00 €
  - fonds de concours de la CCB : ..... 11.370,00 €
  - autofinancement de la Commune : ..... 12.410,00 €
- sollicite une dérogation pour pouvoir acquérir le matériel avant d'obtenir les arrêtés de subventions,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Programme de voirie communale 2012

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 novembre 2012 relative aux travaux de voirie et expose qu'il convient de préciser les voies communales qui font l'objet de travaux pour un montant de 59.037 € HT subventionnés à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- précise que les travaux de voirie subventionnés par le Conseil Général au titre du programme 2012 pour un montant de 23.615 € sur un montant de travaux de 59.037 € HT, sont prévus sur les voies communales suivantes :
  - Montée de l'Enclare, Rue de Peyre Rouye et Chemin de la Nouvelle Carrière à La Vachette ;
  - Impasse de Michelan et Accès Fleurs et Neige au Rosier ;
  - Chemin du Clotet, 2<sup>ème</sup> partie du Chemin de la Calla et Chemin de Rulland au Chef-lieu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

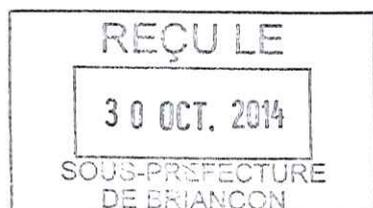
**OBJET :** Demande de subvention à Monsieur le Sénateur sur la réserve parlementaire pour l'équipement hivernal des véhicules

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'équiper les véhicules communaux pour la saison d'hiver. Il informe que le coût des chaînes pour le tracto-pelle et la saleuse ainsi que le coût des pneus neige pour le fourgon s'élèvent à 6.386 € HT. Il propose de solliciter Monsieur le Sénateur des Hautes-Alpes pour obtenir une aide au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de faire l'acquisition, pour un montant de 6.386 €, de chaînes et de pneus neige pour équiper les véhicules communaux utilisés pour le déneigement et l'entretien hivernal de la voirie,
- sollicite de la part de Monsieur le Sénateur des Hautes-Alpes une subvention la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût H.T. de l'équipement : ..... 6.386,00 €
  - subvention sur réserve parlementaire : ..... 5.100,00 €
  - autofinancement de la commune : ..... 1.286,00 €
- demande une dérogation pour faire l'acquisition de l'équipement hivernal avant d'obtenir l'arrêté de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES  
Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu des besoins, de modifier le tableau des effectifs par la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial pour le service technique et la création d'un poste d'agent de maîtrise.

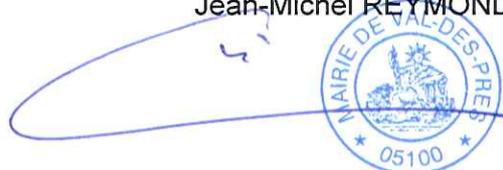
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial et la création d'un poste d'agent de maîtrise pour le service technique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE
<b>Filière administrative</b>			
- Attaché	- Attaché	35 h/hebdomadaires	1
- Adjoint administratif	- Adjoint administratif 1 <sup>e</sup> classe	30 h/hebdomadaires	1
<b>Filière technique :</b>			
- Agent de maîtrise	- Agent de maîtrise 2 <sup>e</sup> classe	35 h/hebdomadaires	1
- Adjoint technique	- Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	35 h/hebdomadaires	1
	- Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	cantine/garderie =17h15mn/heb	1
	- Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	cantine =11h17mn/heb	1
<b>Filière culturelle :</b>			
- Adjoint du patrimoine	- Adjoint du patrimoine 1 <sup>e</sup> classe	35 h/hebdomadaires	1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Décisions modificatives



Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif 2014, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

**Budget Général :**

	Dépenses	Recettes
73925 : Fonds de péréquation recettes fiscales	+ 1.500,00 €	
658 : Charges diverses de gestion courante	+ 1.630,00 €	
022 : Dépenses imprévues	- 3.130,00 €	

**Budget Eau :**

	Dépenses	Recettes
2315-011: Installations, matériel, outillage en cours		+ 34.822,00 €
2318-011 : Autres immobilisations corporelles	+ 34.822,00 €	
2318-012 : Autres immobilisations corporelles		+ 6.244,80 €
2315-012: Installations, matériel, outillage en cours	+ 6.244,80 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Vente de biens privés de la commune

Monsieur le Maire rappelle que les terrains et bâtiments privés actuellement en vente sont le lot n° 5 de Peyre Rouye à La Vachette, le lot A de La Boulangère au Chef-lieu et le bâtiment de la bibliothèque à La Vachette.

Il demande au Conseil Municipal de réaffirmer cette intention ou d'y apporter des modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- maintient son souhait de vendre les terrains situés à Peyre Rouye à La Vachette et à La Boulangère au Chef-lieu ;
- décide de retirer de la vente le bâtiment de la bibliothèque, qui ne trouve pas preneur depuis plusieurs années malgré des baisses de prix, et d'y aménager des appartements à la location.
- mandate le Maire pour faire le nécessaire auprès des agences immobilières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Octobre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Octobre 2014

Date d'affichage :

22 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : Mme Karine RESSANT à M. Emmanuel PRAT

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Motion contre la réforme du notariat

Monsieur le Maire rappelle le projet gouvernemental de réforme des professions réglementées et parmi elles, celle du notariat et propose au Conseil Municipal d'approuver la motion suivante :

« Au nom du principe d'égalité, l'ensemble des usagers doit pouvoir accéder à des services publics de qualité. Le maintien des services de proximité constitue un enjeu important, particulièrement dans les territoires de montagnes. A ce titre, le service public notarial garantit le libre accès au droit. Le système actuel des tarifs réglementés est social et mutualisé. C'est l'assurance pour chacun de bénéficier du même service, des mêmes tarifs et des mêmes égards en passant devant son notaire, quelle que soit sa condition sociale et sa situation géographique.

De nombreux services dont l'exercice est totalement libre, se concentrent aujourd'hui dans les centres urbains, se délocalisent et se dématérialisent. Le notariat assure un véritable maillage territorial. Présents en milieu rural, les notaires contribuent localement à l'activité économique et au maintien de l'emploi. Le taux de contentieux des actes rédigés par les notaires est de 0,09%, démontrant tout le sérieux de cette profession et la quasi-unanimité auprès des concitoyens. Aujourd'hui le notaire garantit les actes clés de la vie des citoyens, acquisition de biens, successions, donations, ... Quelles peuvent être les conséquences d'une réforme des professions réglementées, précipitée et non négociée, qui aboutirait à créer des incertitudes sur les droits de propriétés ou la transmission du patrimoine ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN) :

- approuve la motion présentée,
- exprime son inquiétude de voir disparaître une profession réglementée qui contribue au maillage territorial et au maintien d'un service public de qualité au plus près des besoins des concitoyens,
- alerte solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la réforme envisagée, notamment dans les territoires ruraux et les territoires de montagne, où certains services publics comme la santé ou l'éducation rencontrent déjà des difficultés pour se maintenir,
- appelle le gouvernement et les parlementaires à maintenir un système réglementé qui garantisse la solidarité sociale et territoriale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

